



Bruxelles, le 05 -08- 2020

NOTE D'INFORMATION

L'ambassade voudrait porter à la connaissance des Sénégalais établis en Belgique et au Luxembourg que, conformément aux instructions du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur consistant à finaliser les opérations de distribution au plus tard le 1^{er} août 2020, le Comité de Gestion du fonds diaspora pandémie Covid-19 s'est réuni le lundi 20 et le mercredi 29 juillet 2020, pour traiter les demandes reçues au titre de la troisième tranche de l'aide sociale destinée au Sénégalais de l'extérieur dans le cadre lutte contre la pandémie de la covid-19.

A l'issue de ces rencontres, quatre-vingt-dix-neuf (99) dossiers ont été validés pour paiement d'un montant total de 29.900 euros, soit dix-neuf millions six cent treize mille cent quatorze (19.613.114) francs CFA.

A titre de rappel, il convient de relever :

I. Création et fonctionnement du Comité

Sous la présidence de l'Ambassadeur, ce Comité est composé :

- du Député de la Diaspora, **Hamady GADIAGA** ;
- du responsable des affaires consulaires, Monsieur **Mbaye DIAGNE** ;
- de l'Agent comptable, Monsieur **Cheikh CISSE SECK** ;
- du Président de l'Association des Sénégalais de Belgique, Monsieur **Abouna MBAYE**.

L'Ambassadeur, en sa qualité de président du Comité, est chargé de veiller au strict respect des cibles et des critères définis, d'arbitrer en cas de différend et de coordonner l'élaboration du rapport d'exécution.

Le Comité a désigné en son sein, un Secrétaire (Monsieur Mbaye DIAGNE), chargé notamment de rédiger les délibérations signées par tous ses membres.

II. Les cibles prioritaires

Les cibles prioritaires retenues sont :

- Assistance tout décès de la Covid (2.000 euros)
- Assistance maladie de la Covid-19 et compatriotes bloqués hors du pays de résidence (500 euros) ;
- Assistance des étudiants non boursiers (200 euros) ;
- Compatriotes en situation de précarité, non bénéficiaires de l'aide de crise ou de l'assistance sociale du pays (300 euros).

III. Les pièces à fournir

- S'inscrire sur la plateforme Force Covid-19 du Ministère ;
- Présenter une demande dûment motivée ;
- Présenter une copie d'une carte nationale d'identité, d'un passeport et ou une carte consulaire ;
- Produire un certificat d'inscription 2019-2020 et une attestation de non boursier pour les étudiants ;
- Présenter tout autre document attestant de l'éligibilité à l'aide d'urgence.

IV. Décompte final des trois (03) tranches

1. Total montants reçus : **94.200.000** francs CFA
2. Nombre total de demandes reçues : **755** ;
3. Nombre de dossiers validés : **322** ;
4. Total sommes attribuées : **63.496.638** francs CFA
5. Reliquat : **30.703.362** francs CFA, sous réserve des frais bancaires et des pertes de change.

Le reliquat, en vertu des règles d'orthodoxie budgétaire, reste entièrement à la disposition du Ministère de l'Economie et des Finances, et non de l'Ambassade du Sénégal en Belgique dont le fonctionnement dépend exclusivement de crédits qui lui sont envoyés semestriellement.

Cordialement

